

MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

28120

Tél. : 09 87 12 40 05

messenger : montigny-le-chartif@bbox.fr

**Procès-verbal
de la session ordinaire
du jeudi 1^{er} octobre 2020**

Convocations adressées le 25 septembre 2020.

L'an deux mille vingt, le 1^{er} octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET Joël, Maire dans la salle polyvalente.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs FAUQUET Joël, HUET Jean-Paul, Mme JULIEN Annie Mesdames SAISON Nadine, SEVESTRE Maryline, ALEXANDRE Aline, Messieurs DESCHAMPS Pascal, ROBIN Jean-Paul, BEAUVAIS Jean-Pierre, CAVALIERE Piérino, Mesdames DEROIN Brigitte, VERRIER Séverine, Messieurs BOUILLON Jean-Philippe, DELAGE Vincent, FERRON Jérémy.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

Vu l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, il a été décidé que la réunion se tiendra à la salle polyvalente.

Secrétaire de séance : Annie JULIEN

ORDRE DU JOUR

- Avis sur le projet d'installation d'une unité de méthanisation,

L'enquête publique relative au projet d'installation d'une unité de méthanisation alimentée par des lisiers de porcs, les issues de céréales et des cultures intermédiaires à vocation énergétique, des déchets d'oignons et de pommes de terre située au lieu -dit « Les Ouches » à Illiers-Combray s'est déroulée du 31 août au 28 septembre. Cette méthanisation agricole est un procédé qui permet de produire du biogaz qui sera injecté dans le réseau après épuration

La commune est concernée par ce projet compte tenu de l'implantation de poches de stockage de digestat sur son territoire.

Aussi le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur le projet de la SARL AVENIR BIOGAZ.

M. BOUILLON Jean-Philippe sort de séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet.

M. BOUILLON revient en séance (*Dél N°202033*)

- Avis sur le plan local d'urbanisme intercommunal,

Le conseil communautaire de la CDCentre Beauce et Perche en date du 13 mars 2020 a arrêté le plan local d'urbanisme intercommunal.

L'enquête publique se déroule du 29 septembre au 29 octobre 2020 et le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur le projet.

M. le Maire rappelle que la commune de Montigny-le-Chartif a été obligée de supprimer des zones à urbaniser ce qui limite le développement de la commune et ne rentabilise pas les investissements communaux comme les réserves foncières, la station de traitement des eaux usées, le renforcement du réseau d'eau potable. Dans le bourg, seules les dents creuses principalement des jardins ont été classées en zones à urbaniser et la commune n'a aucune possibilité de décider de la constructibilité des jardins.

De plus, des petites parcelles situées entre des habitations sont inconstructibles alors que la superficie réduite de ces parcelles ne permet pas à l'agriculture de les exploiter.

La commune de Montigny-le-Chartif a été pénalisée par rapport à d'autres communes car la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers a examiné le premier projet de la commune avec un avis défavorable du fait que notre commune était alors hors du SCoT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

(Dél. N°2020034)

- Fixation des tarifs de la restauration scolaire,

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs de la cantine scolaire soit 3,30 €/ enfant et à 4,7 €/ adulte, il est proposé de réviser le prix du repas.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de fixer le prix du repas de la cantine à 3,50 €/enfant et 5 € / adulte. *(Dél. N°2020035)*

- Fixation du prix de l'eau 2020-2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de la distribution de l'eau qui seront appliqués à partir du prochain relevé soit :

Prix au m ³ de 1 à 5 m ³ inclus	5,10 €/m ³
A partir du 6 m ³	1,00 €/m ³
Prix du m ³ à partir de 301 m ³	0,60 €/ m ³
Redevance annuelle d'abonnement au réseau de distribution d'eau :	90 €
Ouverture, fermeture, modification avec ou sans intervention :	30 €
Remplacement d'un compteur gelé ou détérioré par l'abonné :	250 €
Déplacement d'un compteur à la demande d'un usager	500 €

Taxes obligatoires suivant le tarif en vigueur *(Dél. N°2020036)*

- Fixation du tarif de la redevance d'assainissement 2020-2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer la redevance qui sera appliquée à partir du prochain relevé soit :

Prix au m ³ de 1 à 5 m ³ inclus	5,00 €/m ³
A partir du 6 m ³	1,10 €/m ³
Redevance annuelle d'abonnement au réseau de distribution d'eau :	110 €
Taxes obligatoires suivant le tarif en vigueur (<i>Dél. N° 2020037</i>)	

- Présentation de divers devis,

Dans le cadre de la rénovation du commerce communal, il est nécessaire de refaire la salle de bains du commerce, M. le Maire présente le devis de l'entreprise de HERMAN pour les travaux d'isolation soit 1 333.92 € TTC et de l'entreprise FERRE DUPIN pour un montant de 4 803.91 € TTC.

- Informations et questions diverses,

Deux représentants de la société WKN France présentent un projet d'éoliennes sur le territoire communal.

Après examen des possibilités sur le territoire communal, des parcelles dans la forêt seraient adaptées à l'implantation de 4 à 6 éoliennes, le conseil Municipal délibérera lors d'un prochain conseil pour émettre un avis sur cette étude d'implantation d'éoliennes sur cette zone.

Il est proposé que la commission de révision des règlements municipaux se réunissent pour finaliser les règlements de l'assainissement collectif, du cimetière et réviser le règlement de la distribution de l'eau.

Monsieur Le Maire informe que l'affaire qui oppose la commune à M. PINCELOUP concernant le chemin du Boulay sera délibérée le 23 octobre.

Monsieur le Maire présente la proposition d'un acquéreur pour la parcelle ZO n°218 rue du Bois qui propose de l'acquérir au prix de 70 000 euros pour y construire 4 habitations, les élus rejettent cette offre insuffisante et décident de ne pas descendre sous le prix de 20 euros / m².

Un élu fait part de la nécessité de contacter un propriétaire afin qu'il entretienne une vallée le long du bois de Bienvenue.

La séance est levée à 23 h 40 et les membres présents ont signé.

<i>FAUQUET Joël</i> <i>Maire</i>		<i>JULIEN Annie</i> <i>Adjoint</i>	
<i>HUET Jean-Paul</i> <i>Adjoint</i>		<i>SAISON Nadine</i>	
<i>DEROIN Brigitte</i>		<i>SEVESTRE Maryline</i>	
<i>ALEXANDRE Aline</i>		<i>BEAUVAIS Jean-Pierre</i>	
<i>DESCHAMPS Pascal</i>		<i>BOUILLON Jean-</i> <i>Philippe</i>	
<i>ROBIN Jean-Paul</i>		<i>VERRIER Séverine</i>	
<i>FERRON Jérémy</i>		<i>CAVALIERE Piérino</i>	
<i>DELAGE Vincent</i>			